

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2015

Les conditions générales des ventes sont celles du décret n°94.490 du 15 juin 1994, en application de l'article 31 de la loi n°92.945 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

### 🍷 Les différents Tarifs Groupes (minimum de 20 personnes payantes)

Les tarifs s'entendent TTC et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Tarifs groupes malle poste 2015			
	Tout à la réservation	Acompte 40% à la réservation	
Catégorie passagers	Tarif 1- PRIVILEGE	Tarif 2- S/PLACE	Tarif 3- DIFFERE
Adultes	5,00	5,50	6,50
Scolaires de 12 à 15 ans	4,00	4,50	5,50
Scolaires de 3 à 11 ans	3,00	3,50	4,50

### 🍷 La réservation

Pour la même prestation il existe 3 modes correspondants à des formules de règlements différentes :

- 1- privilège
- 2- sur place
- 3- différé

Dans tous les cas pour une meilleure prise en compte, merci d'utiliser notre bulletin de réservation.

#### 1- Règlement Privilège

La réservation accompagnée du règlement intégral devra nous parvenir au minimum 30 jours avant la date de la prestation.

#### 2- Règlement sur place

A réception du bulletin de réservation et d'un acompte représentant 40% du total de la prestation, la réservation sera considérée comme définitive, nous vous enverrons une facture d'acompte correspondant au montant versé. Le solde, sera réglé sur place, avant la prestation, en espèces, ou par chèque.

#### 3- En cas de règlement différé

A réception du bulletin de réservation et d'un acompte représentant 40% du total de la prestation, nous vous enverrons une facture d'acompte correspondant au montant versé. Le solde, sera réglé sur facture, par chèque ou par virement accompagné **de votre ordre de mandatement.**

4- Pour tout autre mode de paiement vous devez nous consulter préalablement.

Pour les virements, mentionner dans le libellé le nom de votre établissement et la date de la prestation

#### **Identifiant National Bancaire – R.I.B.**

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	05341	0000116659A	32	TOUCY

#### **Identifiant International Bancaire – R.I.B.**

IBAN (international Bank Account Number)	BIC (bank Identifier Code)
FR92 3000 2053 4100 0011 6659 A32	CRLYFRPP

**Titulaire du compte : Madame FERRÉ FLORENCE - 31 rue Raymond Vernay - 89170 SAINT FARGEAU**

Pénalités pour retard de paiement : le montant de nos factures sera majoré à titre de pénalité par jour de retard conformément à l'article L-446-1 du code de commerce.

### 🍷 Les modifications

Pour les formules 2, 3 et 4, les modifications, à la baisse comme à la hausse, feront l'objet d'un réajustement sur place ou au moment de la facturation. Aucun remboursement ne pourra être exigé après facturation.

### 🍷 Les remboursements

Un remboursement pourra être engagé par Calèche de St Fargeau, dans le cas d'annulation du fait du client dans les délais impartis (voir annulations).

### 🍷 Annulations

**Du fait de Calèche de St-Fargeau :** qui s'autorise à annuler la réservation et la prestation sans préavis si le client ne respecte pas les conditions de ventes (groupe inférieur à 20 personnes, non règlement du chèque d'acompte...) ou si des événements de force majeure ou cas fortuits l'y contraignent (intempéries, tempête, impossibilité d'accès, circonstances pouvant présenter un risque pour la sécurité ou un danger pour la santé des chevaux).

**Du fait du client :** Les annulations ne seront prises en compte qu'après réception d'un mail et confirmation de notre part. En fonction des délais d'annulation, le versement effectué sera remboursé ou conservé, voir conditions ci-dessous.

J-30 avant le jour de la prestation = remboursement du versement effectué

J-29 au jour de la prestation = non remboursement du versement effectué

### 🍷 Points particuliers

Les groupes devront se présenter au point d'embarquement indiqué sur le billet

- Si tout est réglé et que le groupe a ses billets : **avec au moins 5 minutes** d'avance sur l'heure de départ

- Si tout n'est pas réglé : **avec au moins 15 mn d'avance** que nous puissions remplir les formalités, **avant le départ.**

**Si, le groupe se présente après l'heure de départ, la prestation se fera dans la mesure du possible** et pourra être écourtée.

En tout état de cause, **le retard du fait du groupe, ne peut prétendre à un quelconque remboursement.** En cas de retard, nous prévenir au **06 76 73 26 48** ou au **03 86 74 14 99.**

Les Attelages de Baladin se réservent le droit de procéder à quelques modifications sur le déroulement de la promenade.